



RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00052
Numéro SIREN : 790 310 130
Nom ou dénomination : 2 LB

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2013 sous le numéro de dépôt 253

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

MR COMTE MICHEL
5 Bis rue de Substantion
34000 MONTPELLIER

V/REF :
N/REF : 2013 B 52 / 2013-A-253

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 09/01/2013,

Acte sous seing privé en date du 01/12/2012
- Constitution

Concernant la société

2 LB
Société à responsabilité limitée à associé unique
28 rue des Carrières
Les Hauts de Mijoulan
34680 Saint-Georges-d'Orques

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-253 le 09/01/2013
R.C.S. MONTPELLIER 790 310 130 (2013 B 52)

Fait à MONTPELLIER le 09/01/2013,
LE GREFFIER



« 2 LB »

Société Unipersonnelle à responsabilité limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Les Hauts de Mijoulan – 28 rue des Carrières – 34680 – St Georges d'Orques

Le soussigné :

Monsieur BOUTHIER Laurent né le 23.11.1970 à Montpellier (34)
Demeurant 5 rue des Genêts 34660 Cournonterral
De nationalité française

a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Statuts

Article 1er : Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 : Objet

La société a pour objet : Tous travaux de carrosserie, peinture d'engins de travaux public, de poids lourds, de véhicules légers et utilitaires.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus (indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 : Dénomination

Sa dénomination sociale est : 2 LB

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à Les Hauts de Mijoulan – 28 rue des Carrières – 34680 – St Georges d'Orques
Il peut être transféré en tout autre endroit par décision de l'associé unique.

LB

Article 5 : Durée

La société a une durée de 50 années sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Apports

Apports en numéraire : 1000 euros

Mr BOUTHIER Laurent apporte et verse à la société une somme totale de.....1000 euros

La somme totale versée, soit 1000 euros a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la Caisse d'Epargne, Les portes du soleil, 34990 Juvignac.

Article 7 : Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : mille euros (1000) divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement libérées

Article 8 : Gérance

La société est gérée par son associé unique, Monsieur BOUTHIER Laurent.

Article 9 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois.

Le premier exercice commencera donc le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013.

Article 11 : Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant.

Le dépôt près du greffe du Tribunal de Commerce des comptes annuels sera effectué dans le mois qui suit leur approbation l'associé unique.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique conformément à l'article 232.22 du Code de Commerce et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

CB

Article 13 : Frais et formalités de publicité

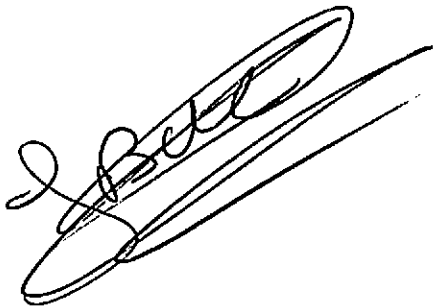
Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Courmonterral, le 01 - 12 - 2012

Fait en autant d'exemplaires que requis par la Loi.

l'associé unique : BOUTHIER Laurent



Enregistré à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST

Le 18/12/2012 Bordercau n°2012/3 308 Case n°89

L'registrement : Exonéré

Pénalités :

Total liquidé : zéro euro

Montant reçu : zéro euro

L'Agent administratif des finances publiques

Ext 17670

Christine SEGER
Agent des Impôts

LB



ATTESTATION

Je soussigné Mickael CORET, agissant en qualité de chargé de clientèle multi marché de la Caisse d'Épargne du Languedoc Roussillon, autorisée à être dépositaire des fonds, conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966, modifiée par la loi du 3 janvier 1983,

1 – Atteste par la présente que :

la somme de 1 000€ (mille euros),

représentant le montant des apports en numéraire libéré,

de la EURL 2LB au capital de 1000 € dont le siège social est situé 28 Rue des Carrières Les Hauts de Mijoulan 34680 ST GEORGES D'ORQUES en formation,

a été déposée dans les caisses de la Caisse d'Épargne dans l'attente du certificat délivré par le greffe qui constatera son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ;

2 – Certifie par la présente, être en possession d'une lettre comportant les noms, prénoms et domiciles des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux. Un exemplaire de cette lettre est joint à la présente attestation.

Cette attestation est effectuée pour servir et valoir ce que de droit.

A Juvignac, le 30/11/2012.

CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON
GROUPE MONTPELLIER NORD

30 NOV. 2012

Agence JUVIGNAC - E.S. 005211
Tél. 04 34 40 54 45 - Fax 04 99 37 10 60



ATTESTATION

Je soussigné Mickael CORET, agissant en qualité de chargé de clientèle multi marché de la Caisse d'Épargne du Languedoc Roussillon, autorisée à être dépositaire des fonds, conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966, modifiée par la loi du 3 janvier 1983,

Atteste que :

M BOUTHIER Laurent, domicilié au 5 rue des Genêts 34660 COURNONTERRAL nous à remis la somme de 1 000 euros représentant 100% du capital social de la EURL 2LB en formation.

A Juvignac, le 30/11/2012.

CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON
GROUPE MONTPELLIER NORD

30 NOV. 2012

Agence JUVIGNAC - E.S. 00520
Tél. 04 34 40 54 45 - Fax. 04 99 77 10 60